

PE-02

PROTECTION DE LA FONDATION

Option n° 1 - par une membrane drainante

Caractéristiques requises

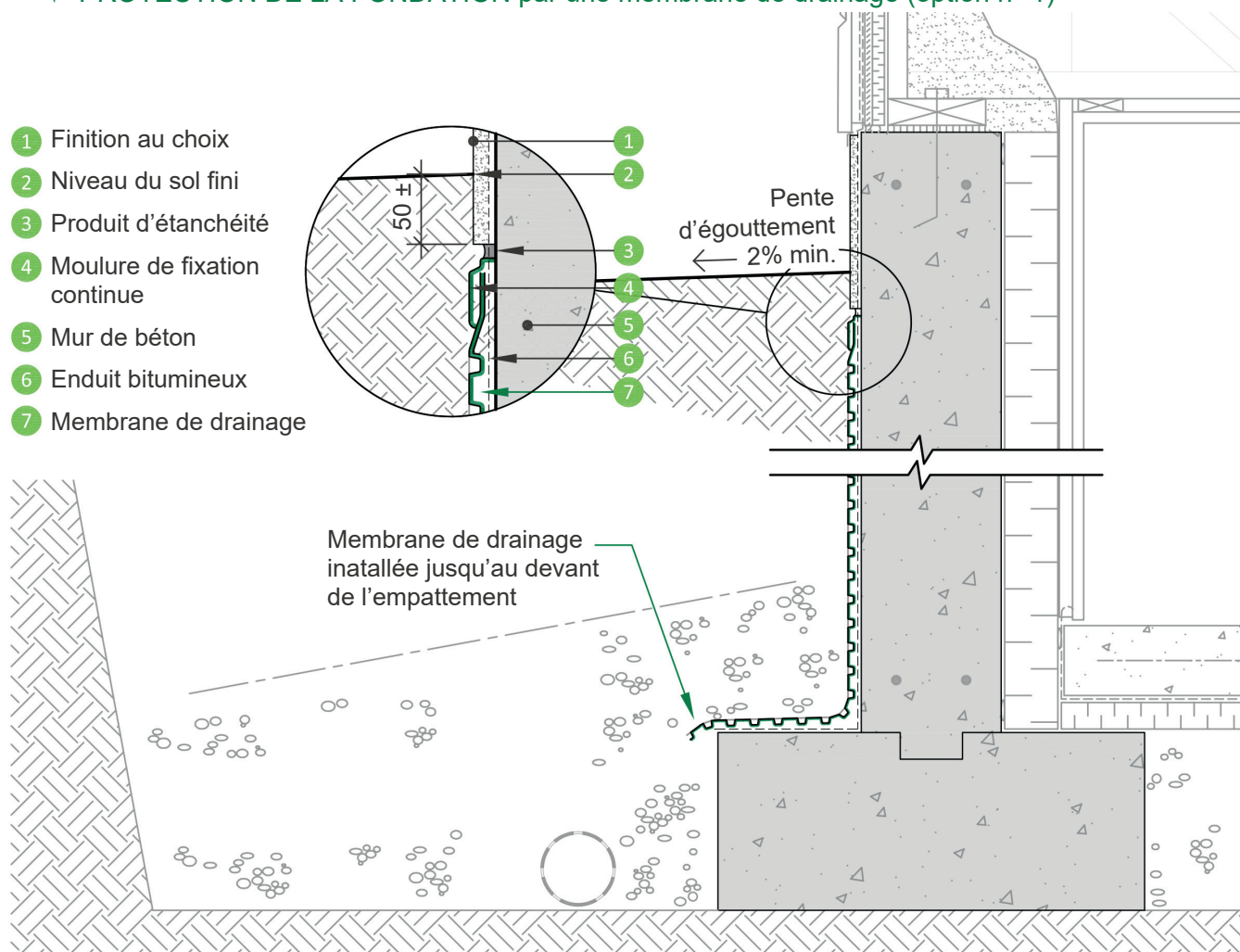
Le constructeur doit avoir installé une membrane de drainage conformément aux exigences d'installation du fabricant en plus de la protection contre l'humidité exigée au Code. Une attention particulière doit être portée à la jonction mur-semelle et à la fixation en partie supérieure.

Selon le Code : [Référence à l'article 9.13.2.1.]

- Sauf si en présence d'une pression hydrostatique.
Si le niveau du sol fini du côté intérieur des murs de fondation est en contrebas du niveau du sol fini du côté extérieur, la face extérieure des murs de fondation se trouvant au-dessous du niveau du sol doit être protégé contre l'humidité.

PRATIQUE D'EXCELLENCE :

- ✓ PROTECTION DE LA FONDATION par une membrane de drainage (option n° 1)



PE-02

PROTECTION DE LA FONDATION

Option n° 2 - par une membrane imperméabilisante

Caractéristiques requises

Le constructeur doit avoir installé une membrane d'imperméabilisation conformément aux exigences d'installation des fabricants.

Selon le Code : [Référence à l'article 9.13.2.1.]

- Sauf si en présence d'une pression hydrostatique.
Si le niveau du sol fini du côté intérieur des murs de fondation est en contrebas du niveau du sol fini du côté extérieur, la face extérieure des murs de fondation se trouvant au-dessous du niveau du sol doit être protégée contre l'humidité.

PRATIQUE D'EXCELLENCE :

✓ PROTECTION DE LA FONDATION par une membrane d'imperméabilisation (option n° 2)

